

L'impôt*

La fiscalité (modalités de réalisation des recettes budgétaires par l'impôt) a un but principal: donner à l'Etat les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ses missions. On lui en a ajouté un second, celui de renforcer la cohésion sociale par la réduction des inégalités de revenus et le recours à des impôts à taux progressifs. L'expérience montre que ce dernier objectif ne peut être atteint que très imparfaitement et avec une forte pression fiscale sur les hauts revenus**.

L'impôt peut, bien sûr, renforcer l'action de l'Etat et sa politique sociale, mais il réduit dans le même temps le pouvoir d'achat et la consommation des contribuables non bénéficiaires de cette politique, ainsi que la compétitivité des entreprises dans un environnement concurrentiel international soumis au dumping. Il peut en outre affaiblir le consentement à cette ponction et inciter à des manoeuvres en vue d'y échapper. L'impôt doit donc, avant tout, être conçu pour financer correctement la dépense publique, sans obsession pour la réduction des inégalités qui l'alourdit gravement. Cet effet est à rechercher principalement par d'autres voies plus efficaces. La dépense publique, réciproquement, doit être autorisée en restant compatible avec une fiscalité consentie*** ... Bon courage !

La conception de la fiscalité s'appuie bien sûr sur la justice, mais sa manoeuvre demande de la finesse, de la tempérance, de l'habileté politique, pour obtenir des compromis acceptables entre intérêts évidemment divergents, et de la part de négociateurs contrariés, voire révoltés, par la perspective du compromis aujourd'hui considéré comme une souillure, une forme de mollesse. Pourtant, le compromis politique est un acte d'une éthique forte et positive.

L'impôt (collecté par la DGFIP, chez nous) est prélevé sur la consommation (recette de loin la plus importante), sur le revenu des ménages (les revenus du capital par le PFU et sa "flat tax"), sur le capital (taxe foncière, IFI, taxes sur l'héritage et la donation), sur les bénéfices des entreprises, dans l'ordre d'importance des recettes (s'ajoutent quelques autres recettes mineures). On peut constater que les recettes fiscales qui proviennent de l'héritage et des dons, voies les plus importantes de la constitution des patrimoines, sont faibles (6,5% fiscalité; donnée DGFIP 2024). Certains soupçonnent alors que le revenu des ménages soit très taxé (en tant que revenu, puis par la consommation: respectivement 22,7% et 41% de la fiscalité; données DGFIP 2024 -) et que le capital détenu (le patrimoine), considéré comme une richesse imposable lorsqu'il est immobilier ou par les revenus (déclarés) qu'il procure, ne soit pas tenu comme un marquant de la fortune lorsqu'il est composé d'actifs mobiliers "engrangés" (cette forme de la fortune est aujourd'hui de loin la plus usuelle pour les plus fortunés). L'impôt ne serait pas, en conséquence, réparti en prenant en compte la fortune mobilière. Se développe ainsi le sentiment que l'Etat se prive de ressources qu'il pourrait obtenir raisonnablement et sans faire preuve d'agressivité idéologique. Le fait que les possibilités d'optimisation fiscale sont d'autant plus efficaces que les revenus (deuxième source de revenus fiscaux) sont importants renforce cette appréciation négative, aggravée encore par le fait que la France est classée 20^e/27 Pays de l'UE par Eurostat pour le "risque de pauvreté" encouru dans sa société, alors qu'elle est 2^e pour la production de richesse par les Français.

Prenons garde cependant: même justifiée, cette posture va augmenter l'impôt, avec ses effets négatifs, si elle n'est pas compensée. Une autre "problématique" s'ouvre alors.

Le patrimoine détenu est acquis principalement par héritage. Certains proposent donc un ajustement de cette fiscalité aujourd'hui peu rémunératrice, qui modèrerait une taxation directe du capital génératrice de controverses idéologiques. Là encore, les effets produits sont contradictoires: la taxation des héritages est une mesure qui semble juste, mais sa perversité apparaît lorsqu'elle se traduit par le démantèlement du patrimoine "professionnel" qui contribue à la production de la richesse nationale. Encore une fois, les mesures générales, idéologiques et non affinées, sont contre-productives. Il est donc très raisonnable que le patrimoine "professionnel" échappe à la taxation ou bénéficie de mesures qui évitent son démantèlement.

Conclusions

Le Militaire a intérêt à promouvoir une fiscalité aussi substantielle que possible, juste (cohésion de la Nation), qui n'affecte pas la compétitivité de l'économie nationale (... pas facile!). Ces conditions ne semblent pouvoir être remplies sans efforts pour des compromis politiques et sans une appréciation "intelligente" des limites à donner à la dépense publique et des priorités à affecter à ses différents postes et missions. Rien de surprenant. Ces conditions sont-elles réalisables si la "passion politique" l'emporte sur la "raison économique" et "l'intérêt général"? C'est aux responsables politiques qu'il appartient de nous répondre, notamment par leurs décisions relatives aux modalités de la fiscalité!

Le choix des modalités de la fiscalité est un acte politique majeur révélateur de la qualité des responsables politiques qui en sont décideurs. C'est aussi l'un des actes politiques les plus scrutés par les Citoyens qui fonde, pour la politique, leur confiance, leur indulgence ou leur hargne!

* L'impôt est une recette budgétaire non affectée. Seules les dépenses sont affectées à des missions. Ainsi, les cotisations sociales et la CSG-CRDS (contributions sociales) ne sont pas des impôts, bien qu'obligatoires, car elles ne peuvent financer les diverses missions de l'Etat.

** Par exemple, l'IR n'a "transféré, en 2024, que 3% du revenu total des ménages (RDB) entre les catégories débitrices et les catégories bénéficiaires de la progressivité de ses taux (par rapport à ce qui aurait été payé avec une répartition de la même recette fiscale totalement indépendante des revenus). Il a tout de même fallu, pour cela, que 1,1% des foyers (aux plus hauts revenus) paient 28 milliards € d'IR (33,8% du montant total de l'IR)!

*** L'impôt est, chez nous, très élevé parce qu'une dépense publique élevée est majoritairement constituée de dépenses sociales. Pourtant, la France est dans les "derniers de la classe" (20^e/27 -Eurostat-) pour le risque de pauvreté! Comment est donc utilisée cette forte dépense sociale?